d'apartheid menée par l'Afrique du Sud, a appuyé l'expulsion de ce pays du Commonwealth. Deux ans plus tard, nous avons institué un embargo volontaire sur les ventes d'armes à l'Afrique du Sud et, en 1977, nous avons participé à l'embargo obligatoire imposé par le Conseil de sécurité des Nations Unies. En décembre 1977, nous avons pris une mesure sans précédent à l'égard de l'Afrique du Sud en rappelant nos délégués commerciaux. Nous avons en outre fermé notre consulat général à Johannesburg et restreint l'utilisation des lignes de crédit de la SEE. Enfin, en 1978, nous avons émis un code de conduite à l'intention des sociétés canadiennes opérant en Afrique du Sud et rompu nos liens officiels avec ce pays dans le domaine du sport.

Au fil des ans, nous avons réagi avec force aux persécutions menées dans de nombreux pays contre des individus et des groupes, d'une manière qui démontre bien notre engagement à long terme envers les victimes de ces persécutions. Depuis la Seconde Guerre mondiale, nous avons accueilli au Canada plus de 350 000 réfugiés et personnnes Européens de l'Est, Juifs soviétiques, Hongrois, Tchèques, Tibétains, Asiates d'Ouganda, Argentins, Libanais, Chiliens, Vietnamiens, Cambodgiens, Laotiens, Cubains, Haïtiens et, plus récemment, Salvadoriens. Notre politique des droits de l'homme repose sur les mêmes principes qui régissent nos programmes de réinstallation des réfugiés et d'aide au développement. Notre objectif primordial est de porter secours aux victimes, de leur assurer la sécurité et de pourvoir à leurs besoins essentiels.

Si l'action et la préoccupation face aux situations mettant en cause les droits de l'homme constituent depuis des décennies un facteur des affaires internationales, il reste que le ton du débat international s'est sensiblement modifié au fil des ans. Autrefois, le Canada réagissait aux cas particuliers à mesure qu'ils se présentaient. La complexité des questions relatives aux droits de l'homme et l'impossibilité de jamais parvenir à une approche totalement cohérente nous faisaient hésiter à énoncer une politique globale. Par conséquent, tout en attribuant à ces questions l'importance qu'elles méritaient, nous les traitions indépendamment du contexte plus vaste de la politique étrangère. Tel n'est plus le cas aujourd'hui. Il s'est produit un changement d'attitude au Canada, comme d'ailleurs dans la plupart des démocraties de type occidental. La question des droits de l'homme a désormais acquis droit de cité en politique étrangère.

Qu'est-ce qui a provoqué ce changement d'attitude? Comme je l'ai déjà dit, c'est peut-être le dialogue et le débat qui ont entouré la Conférence d'Helsinki de 1975 ainsi que l'adoption de son Acte final. En effet, vous le